

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Des engagements mutuels pour débordements

**APRÈS** un bras de fer musclé avec les syndicats, le ministère en charge des Eaux et Forêts a finalement consenti à répondre favorablement à la principale revendication de ses agents portant sur le paiement d'une prime sectorielle tirée de la fiscalité forestière et environnementale. Un consensus qui a permis de ramener le calme au sein de cette administration, mise négativement sous les feux des projecteurs.

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

Les images insupportables montrant des agents du ministère des Eaux et Forêts ensanglantés et pris à partie par les forces de l'ordre ont fait le tour de la toile. Et ont suscité des réactions de consternation dans l'opinion publique. Des scènes d'émeutes qui ont jeté un certain discrédit sur la manière de négocier de la tutelle, en pointant un doigt accusateur sur le ministre Lee White (Lire par ailleurs).

Ces événements malheureux ont quelque peu ausculté le travail jugé pourtant très appréciable du ministre en charge des Eaux et Forêts depuis sa prise de fonction. Fort heureusement, le consensus et le devoir de responsabilité des deux parties ont primé afin de trouver une issue favorable à cette grève déclenchée le 15 juin 2020 par le Syndicat national des professionnels des Eaux et Forêts (Synapef) et le Syndicat national des gestionnaires des ressources naturelles (Synagren). Les trois parties ayant signé un protocole d'accord dans lequel la tutelle s'engage à trouver des solutions immédiates aux principales revendications des syndicats.

Dans ce protocole d'accord, explique le secrétaire général adjoint, chargé de la communication du Synapef, Maurice Steed Mve Akue, il y a eu des engagements mutuels. " Au niveau des partenaires sociaux, le premier engagement était de suspendre le mouvement de grève, afin de contribuer au retour effectif d'un climat apaisé. Les agents ont été appelés à reprendre le travail et à respecter une certaine déontologie, pour que les défis du ministère

puissent être relevés en toute responsabilité. Au niveau de la tutelle, celle-ci s'est engagée à répondre de manière effective aux revendications des agents ", a-t-il souligné.

Il faut rappeler que concernant les revendications des grévistes, celles-ci reposaient essentiellement sur la réhabilitation des droits, garantis à ses agents, par le Code forestier, en son article 285, et le Code de l'environnement en son article 162. Lequel prévoit, dans ses dispositions, un bénéfice aux agents d'une prime sectorielle, tirée de la fiscalité forestière et environnementale. " Cette prime sectorielle était suspendue depuis 2014. Dans d'autres administrations assimilées, elle a été réhabilitée. Mais jusqu'ici, ce n'était pas le cas au ministère des Eaux et Forêts. C'est pour cela que les agents, par la voix des syndicats, ont exposé la revendication jusqu'à ce que la tutelle consente à tout mettre en œuvre pour que cette prime sectorielle soit réhabilitée ", indique le SGA, chargé de la communication du Synapef.

**Engagements.** Ce dernier précise que la tutelle s'est engagée à contribuer, sinon à tout mettre en œuvre pour rehausser la suramende au niveau du ministère. Et cette prime est versée trimestriellement. Le prochain versement va s'effectuer en fin septembre, si l'on s'en tient à l'engagement du ministre. Au niveau de la prime sectorielle garantie par les dispositions légales, la tutelle s'est engagée à tout mettre en œuvre, avec la collaboration du ministre de l'Économie et celui du Budget, dès mars 2021, après que les recettes qui permettent d'alimenter cette prime sont restaurées dans la Loi des finances. Il y aura donc une inscription

budgétaire au niveau de la Loi des finances 2021.

" S'agissant des recettes qui seront affectées au département des Eaux et Forêts, le ministère pourra payer cette prime à nouveau de façon régulière, comme ça se faisait dans le temps ", a précisé le porte-parole du Synapef.

Les partenaires sociaux gardent donc espoir, comme l'a indiqué Maurice Steed Mve Akue. " Nous estimons que le ministre est une haute autorité de l'État. Lorsqu'il signe un accord, il engage le gouvernement. Et nous espérons que ce protocole est le gage d'une nouvelle page, celle de la sérénité aux Eaux et Forêts, car nous avons des nombreux défis à relever concernant la relance économique. Et pour que cette relance économique soit effective au niveau du secteur Eaux et Forêts, il faut une synergie entre les agents et la tutelle. "



Photo: Abel Eyeghe/L'Union

Le ministre des Eaux et Forêts et les leaders syndicaux de son administration



**EAUX ET FORETS**

**QUELQUES DATE DES GREVES AUX EAUX ET FORETS**

- 30 août 2010**  
Grève générale illimitée déclenchée par les adhérents du Synapef.
- 25 février 2014**  
Grève dite «d'usure» lancée par le Synapef.
- 20 mai 2016**  
Mouvement d'humeur des agents des Eaux et Forêts à l'initiative du Synagren.
- 15 juin 2020**  
Grève générale illimitée appelée du Synapef.

© D. Maixant MOUSSAVOU

# ur éviter de nouveaux

## Stop aux violences policières

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

L'intervention des forces de l'ordre, le 2 septembre dernier, au ministère des Eaux et Forêts en vue de mettre un terme au vacarme orchestré par les agents en grève, a été très mal perçue dans l'opinion. Cette répression rapidement relayée par les réseaux sociaux via des vidéos virales – elle s'est soldée par des blessés –, n'a pas moins écorné l'image du ministre de tutelle, Lee White, qui a été quelque peu vilipendé sur la toile. De fait, la faute des grévistes était d'avoir fait du tintamarre, à l'aide de tonneaux vides et des vuvuzelas. Perturbant le déroulement des activités en toute sérénité au sein du ministère. Du moins pour les personnels non grévistes. En effet, dans un contexte marqué par des cas de mort d'homme, notamment en France et aux États Unis, nos pandores et autres flics gagneraient à tirer les leçons des erreurs commises par leurs frères d'armes ailleurs. Lesquels se retrouvent aujourd'hui, pour certains, dans le collimateur de la même justice dont ils sont pourtant le bras séculier. C'est dire que l'action violente



Photo : JOE MANIANGA

**L'instantané d'une arrestation lors d'un exercice chez les pandores.**

conduite par des gendarmes ou des policiers, dans l'exercice de leurs fonctions, envers d'autres personnes hors du cadre défini par la loi doit être strictement prohibée. D'autant que cette violence policière qui prend des proportions inquiétantes au fil des années ne devrait pas constituer une réponse systématique

à la violence sociale qui atteint aussi des dimensions parfois inédites. Aussi, une réduction de la violence, même dans le cadre du maintien de l'ordre, permettrait-elle d'améliorer considérablement l'image des forces de l'ordre déjà écornée par diverses pratiques peu orthodoxes.



stration.

## Il n'y a pas eu d'arrangement financier, selon Lee White

Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

L'issue rapide de la suspension de la grève des deux structures syndicales du ministère des Eaux et Forêts après des échauffourées musclées avec les forces de l'ordre ont laissé croire à un arrangement d'arrière-boutique. En effet, plusieurs rumeurs ont couru sur la toile selon lesquelles il y aurait eu une transaction financière entre la tutelle et les représentants des syndicats lors de la signature de l'accord. Interrogé sur la question, le ministre Lee White a balayé d'un revers de la

main ces affirmations gratuites, rappelant au passage son ancrage à la tolérance zéro en matière de corruption. Les négociations entre la tutelle et les représentants des syndicats ont abouti en toute transparence et sans aucune transaction financière entre les parties. "Je tiens à rappeler que le président de la République, conduit une politique de tolérance zéro face aux pratiques de corruption, qui ont un impact néfaste sur les finances publiques". Il est important de rappeler que les pratiques de corruption sont rigoureusement punies par le nouveau Code pénal.



Photo : DR/L'Union